



Rennes, le 3 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164

Secteur de Mûr-de-Bretagne- Comité de suivi

Bilan de la concertation publique sur le choix de variante de tracé

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 destinée à améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Cet objectif prioritaire est inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne le 13 décembre 2013.

L'État et la Région Bretagne ont, dans le cadre de la préparation du contrat de plan 2015-2020, engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des nouveaux projets d'aménagement pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni, lundi 2 février, à Mûr-de-Bretagne, le comité de suivi des études de ce projet.

Choix d'une variante après concertation publique

Le projet d'aménagement au niveau de Mûr-de-Bretagne, qui concerne une section de 11 km de longueur environ, se situe entre Caurel à l'ouest et Colmain à l'est. Il reliera la déviation de Caurel à la déviation de Saint-Caradec.

La DREAL Bretagne a entamé en 2013 les études préalables à la déclaration d'utilité publique et, après un diagnostic technique et environnemental complet, a étudié différentes variantes de tracé.

Celles-ci ont été soumises à une concertation publique qui s'est déroulée du 10 juin au 11 juillet 2014.

L'État, maître d'ouvrage du projet, a présenté aux membres du comité de suivi du 2 février le bilan qu'il tirait de cette concertation.

1/2

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Les nombreux avis recueillis ont permis de constater le rejet de la variante dite « Aménagement sur Place » et donc d'acter son abandon. La concertation n'a néanmoins pas permis de dégager un consensus autour des deux autres variantes dites « Nord » et « Sud ».

La sensibilité des enjeux environnementaux, la complexité des études à mener et les enjeux financiers nécessitent que des études complémentaires soient réalisées afin de permettre un choix éclairé et définitif sur la variante de tracé à retenir. Ces études auront notamment pour objectif d'approfondir et d'optimiser les caractéristiques des variantes « Nord » et « Sud » et d'étudier une nouvelle variante les combinant.

La poursuite du projet

Le comité de suivi a pris note du calendrier prévisionnel : les études complémentaires seront menées d'ici juin 2015 et donneront lieu à une concertation publique complémentaire après l'été 2015, dans l'objectif de retenir une variante pour la fin d'année.

Les études de détail et les acquisitions foncières du projet au niveau de Mûr-de-Bretagne seront financées au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57